

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b>			
<b>Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues</b>			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>9</b>
Présents	<b>34</b>	Absents non représentés :	<b>4</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

**Étaient Absents non représentés :**

M. David BELLUCCI, Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Signature de la convention financière annuelle 2022 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président indique à l'assemblée que les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire sur lequel ils portent.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme

la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des Sorgues du Comtat autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants y sont intégrées et articulées.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique des Sorgues du Comtat a été signé le 14 décembre 2021.

La maquette financière qui récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat est présentée sur chacune des conventions financières qui sont signées annuellement. La présente délibération est relative à la convention financière annuelle 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DE/44/8.4/13.12.2021-2 par laquelle M. le Président et les Vice-Présidents Maires de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat sont autorisés à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique ;

VU le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 14 décembre 2021 ;

VU la Convention financière annexée à la présente ;

**Le Conseil communautaire,**

**Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,**

**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la convention financière annuelle 2022 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique et son annexe.

**AUTORISE** le Président et les Vice-Présidents Maires à signer la convention financière annuelle 2022 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté D'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Secrétaire de séance,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982 Loi  
N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le : 14 décembre 2022  
Affiché le : 15 décembre 2022



PREFECTURE DE VAUCLUSE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2022**

**ENTRE**

La Préfète du département de Vaucluse, Mme Violaine DEMARET

d'une part,

**ET**

La Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat représentée par :  
son Président M. Christian GROS, Maire de Monteux  
son Vice-Président M. Thierry LAGNEAU, Maire de Sorgues  
son Vice-Président M. Didier Carle, Maire de Pernes-les-Fontaines  
son Vice-Président M. Michel TERRISSE, Maire de Althen-des-Paluds  
son Vice-Président M. Jean BERARD, Maire de Bédarrides

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2022 liste les actions à engager pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique « des Sorgues du Comtat », signé le 14 décembre 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2022 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2022**

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à **l'annexe 1 de la présente convention**, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Total crédits Etat sollicités = 1 629 761,40 euros

#### **Total crédits Etat sollicités par type de crédits**

Plan de relance public et privé : appels à projet économique, culturel et numérique	DETR	DSIL	FNADT	FIPD DRAC	Fond Friches	PVD	ADEME - Agence de l'eau	Autres
-	410 228,00 €	149 940,00 €	294 351,00 €	55 847,40 €	-	55 000,00 €	104 395,00 €	560 000,00 €

#### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2022 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2022.

#### **ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Monteux, le                      décembre 2022

Christian GROS,  
Président de la Communauté d'agglomération  
des Sorgues du Comtat,  
Maire de Monteux

Violaine DEMARET,  
Préfète de Vaucluse

Jean BERARD,  
Vice-Président de la Communauté  
d'agglomération des Sorgues du Comtat,  
  
Maire de Bédarrides

Didier CARLE,  
Vice-Président de la Communauté  
d'agglomération des Sorgues du Comtat,  
  
Maire de Pernes-les-Fontaines

Michel TERRISSE,  
Vice-Président de la Communauté  
d'agglomération des Sorgues du Comtat,  
  
Maire de Althen-des-Paluds

Thierry LAGNEAU,  
Vice-Président de la Communauté  
d'agglomération des Sorgues du Comtat,  
  
Maire de de Sorgues

**Annexe à la convention financière annuelle relative au contrat de relance et de transition écologique (CRTE) des Sorgues du Comtat- Année 2022**

Orientation stratégique	Objectif	Action	Maître d'Ouvrage	Budget Prévisionnel	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs	Total crédits Etat sollicités par type de crédits	relance public et privé : appels à	DETR	DSIL	FNADT	FIPD DRAC	Fond friches	Petites villes de demain	ADEME Agence de l'eau	Autre :	Politique de la Ville + EFS+ divers programmes
O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.2 Performance environnementale	Révision de la couverture de l'Eglise des Valayans	Pernes les Fontaines	19 945,00	80%	20%	0%	3 989,00					3 989,00					
O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.2 Performance environnementale	Réfection de la toiture de l'hôtel de Cheylus	Pernes les Fontaines	130 092,00	80%	20%	0%	26 018,40					26 018,40					
O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.2 Performance environnementale	Aménagement, sécurisation et mise aux normes du pôle de valorisation des déchets intercommunal	CA Les Sorgues du Comtat	193 666,00	30%	35%	35%	67 783,10		67 783,10								
O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.2 Performance environnementale	Création de zones d'ombrage cours écoles maternelle et élémentaire sur la commune d'Althen-des-Paluds	Althen-des-Paluds	42 424,00	65%	35%	0%	14 848,40		14 848,40								
O3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient	3.2 Performance environnementale	Végétalisation Cour Ecole Pagnol	Monteux	221 533,80	52%	48%	0%	106 395,00								104 395,00		2 000,00
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.1 Assurer un maillage territorial d'équipements et de services	Réhabilitation des équipements pour le complexe sportif	Bédarrides	74 590,00	65%	35%	0%	26 106,50		26 106,50								
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.1 Assurer un maillage territorial d'équipements et de services	Aménagement d'un poste de Police municipale	Monteux	715 211,00	51%	28%	21%	196 490,00		196 490,00								
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.1 Assurer un maillage territorial d'équipements et de services	Rénovation, extension et réaménagement de la restauration scolaire et du centre de loisirs d'Althen des Paluds en vue de permettre l'accueil d'un nombre croissant d'élèves avec des équipements mis aux normes dans des bâtiments à meilleure performance énergétique	Althen des Paluds	1 800 000,00	75%	8%	17%	149 940,00			149 940,00							
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.3 Revitalisation des cœurs de ville et village	Acquisition d'une maison de village pour la création d'un cabinet médical	Pernes les Fontaines	300 000,00	65%	35%	0%	105 000,00		105 000,00								
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.3 Revitalisation des cœurs de ville et village	Acquisition de caméras piétons pour le PM	Sorgues					800,00					800,00					
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.3 Revitalisation des cœurs de ville et village	Diagnostic de la Tour clémentine	Monteux	35 400,00	50%	50%	0%	17 700,00					17 700,00					
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.3 Revitalisation des cœurs de ville et village	Restauration des stelles de l'Eglise	Monteux	17 100,00	60%	40%	0%	6 840,00					6 840,00					
O1. Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.1 Assurer un maillage territorial d'équipements et de services	Construction d'un pôle petite enfance	Sorgues	4 905 855,00	64%	6%	30%	294 351,00				294 351,00						
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.1 Assurer un maillage territorial d'équipements et de services	Equipements de sécurité (PM Gilets)	Bédarrides					500,00					500,00					
O1.Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie	1.3 Revitalisation des cœurs de ville et village	<b>Chef de projet PVD</b>	CA Les Sorgues du Comtat					55 000,00 €							55 000,00 €			
O2. Investir dans l'innovation et l'expérimentation	2.3 Favoriser les initiatives d'innovation sociale	<b>Manufacture de proximité La Grange des Roues (agro-alimentaire)</b>	Sorgues					280 000,00 €										280 000,00 €
O2. Investir dans l'innovation et l'expérimentation	2.3 Favoriser les initiatives d'innovation sociale	<b>La Manufacture Pernoise (numérique et métiers d'art)</b>	Pernes les Fontaines					278 000,00 €										278 000,00 €
<b>Total</b>								1 629 761,40 €	-	410 228,00 €	149 940,00 €	294 351,00 €	55 847,40 €	0	55 000,00 €	104 395,00 €		560 000,00 €